



Ordre du jour
29ème réunion du Groupe de Travail 5
QUESTIONS HORIZONTALES

Mercredi 23 mars 2022
Session du matin: 10:00h-13:00h
Session de l'après-midi: 14:30h- 17:00h
Réunion hybride / Hôtel Puerta de América, Madrid - Conférence Web -
Zoom

SESSION DU MATIN : 10:00h-13:00h

10:00h

- 1. Accueil par le Président.**
- 2. Approbation du procès-verbal de la dernière vidéoconférence du WG5, le 19-20 oct. 2021.**
- 3. Approbation de l'ordre du jour.**

10:10h

- 4. Rapport sur la contribution du CCPL à l'UE concernant le rapport 2022 sur le fonctionnement de la politique commune de la pêche (Secrétariat)**

10:30h

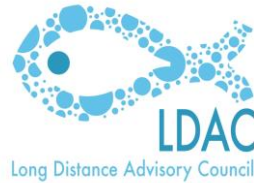
- 5. Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) :**
 - 5.1. Mise à jour de la DG MARE sur l'avancement des travaux.**
 - 5.1.1. Évaluation de la mise en œuvre du règlement INN (y compris les travaux de la Cour des comptes) et révision du système de contrôle des pêches.**
 - 5.2. Mise à jour de la DG MARE sur le processus du système de cartes et la coopération en 2022 avec le Maroc, la Chine, l'Equateur et le Sénégal.**

PAUSE (11:30h-12:00h)

12:00h

- 6. Gouvernance Internationale des Océans : processus en cours.**
 - 6.1. Mise à jour de la DG MARE des réunions IOG en 2022**
 - 6.2- Discussion et identification des priorités pour l'avis de CCPL.**

PAUSE DÉJEUNER 13:00h-14:30h



SESSION DE L'APRÈS-MIDI : 14:30h- 17:00h

14 :30h

7. Dimension sociale de la PCP et questions de travail liées aux importations et au commerce :

- 7.1. Mise à jour sur le travail des partenaires du dialogue social de l'UE.
- 7.2. Développement de la nouvelle législation sur la diligence raisonnable dans la chaîne de valeur. Importance pour la durabilité sociale et environnementale des chaînes de valeur de la pêche de l'UE.
- 7.3 Suivi de la feuille de route de LDAC : la voie à suivre.

15:30h

8. Impacts de la crise russo-ukrainienne sur les problèmes d'approvisionnement observés sur le marché européen des produits de la pêche et de l'aquaculture.

- 8.1 Identification des preuves et des éléments par les représentants de l'industrie à inclure dans un document de position.
- 8.2. Voie à suivre : proposition de réunion du groupe de réflexion inter AC et dialogue avec la DG MARE et le PE.

16:30h

9. Travail avec la FAO :

- Résumé de la réunion informelle LDAC-FAO (11 février) : initiatives identifiées pour 2022.
- Préparation de la 35ème réunion du COFI (Rome, 5-9 septembre 2022)

16 :55h

10. AOB.

OBSERVATIONS FINALES ET CLOTURE DE LA RÉUNION